



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

SÉANCE D'INFORMATION – PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 02-26

AVIS EST DONNÉ, le conseil municipal de la Municipalité de Roxton Pond procédera à la présentation du projet de règlement numéro 02-26, intitulé *Règlement numéro 02-26 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux domestiques*, lors d'une séance d'information tenue :

- **Date :** 3 février 2026
- **Heure :** 18 h
- **Lieu :** Hôtel de ville de Roxton Pond (salle des délibérations du conseil municipal)
901, rue Saint-Jean
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0

1. OBJET

Ce projet de règlement constitue le cadre réglementaire qui sera appliqué sur le territoire de Roxton Pond par la **Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA de l'Estrie)**, en vertu de l'entente de service de contrôle animalier conclue avec la Municipalité. La séance d'information vise à présenter ce nouveau cadre et à expliquer aux citoyens les principaux changements par rapport au fonctionnement et aux règles qui étaient en vigueur avec l'ancien fournisseur de services de contrôle animalier.

Ce projet de règlement vise notamment à encadrer le contrôle et la garde responsable des animaux domestiques sur le territoire de la municipalité de Roxton Pond (règles de garde, nuisances, licences/identification et dispositions pénales).

La Municipalité de Roxton Pond invite tous ses résidents à consulter le projet de règlement au moyen du code QR ci-dessous :



2. OBTENTION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité en cliquant sur le lien : [Projet de règlement n°02-26 concernant le contrôle et la garde responsable d'animaux domestiques](#) ainsi qu'à l'hôtel de ville situé au 901, rue Saint-Jean, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0, durant les heures d'ouverture.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M^{me} Ève de la Chevrotière, inspectrice municipale, par téléphone au 450 372-6875, poste 231, ou par courriel à inspectrice@roxtonpond.ca.

DONNÉ à Roxton Pond, province de Québec, ce 26^e jour du mois de janvier 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,


Jean Bourret